

Séminaire « Résidences d'écrivains »

Vendredi 9 février 2007

Compte-rendu

« La résidence est un moyen de passage, pas une fin »

La journée a été introduite par Geneviève Charpentier, auteur d'une thèse réalisée en 1995 sur les résidences d'auteurs dramatiques.

L'ensemble des témoignages des intervenants a permis de mettre l'accent sur trois principaux points qui vont caractériser une résidence : son lieu, sa nature et enfin son contenu.

1. Le lieu de la résidence

Les témoignages des personnes invitées à s'exprimer ont tous fait état de l'importance du lieu de la résidence, de préférence pérenne et au cœur de la cité (que ce soit une ville ou un village).

2. La nature de la résidence

Cette question revient de façon récurrente. Pour pouvoir déterminer la nature de chaque résidence, il faudrait prendre comme référence une échelle, qui irait de ce qui a été dénommé « résidence sèche », dite « de création », jusqu'à une « résidence à projet culturel ».

Jean-Yves Picq indique qu'il est important d'adapter le projet à la personne qui est reçue.

Anne-Laure Cagnet ajoute que certains auteurs ne sont pas en capacité de répondre à des projets trop contraignants, dans ce cas le contact avec l'auteur s'avère intéressant.

Au sujet de la résidence du type de celle préconisée par le CNL, qui comporte 30% du temps de l'auteur consacré à des actions culturelles, il a été souligné l'ampleur de l'aspect ingénierie de l'accompagnement par la structure accueillante (Francophonies de Limoges).

À Rochefort-sur-Loire, une personne « médiatrice du livre » est employée à temps plein pour concevoir en amont cette résidence et en être ainsi la personne référente.

Il est souligné que la problématique des résidences traitées au CNL, dans la Vie littéraire, montre que les écrivains sont devenus des acteurs du livre, voire des animateurs culturels.

Annie Zadek pense que si la résidence est un moyen de vivre sa vie d'écrivain, il faut tout d'abord réussir à vivre de ses droits d'auteur, puis viennent les bourses de création, et enfin les résidences.

L'attribution d'une bourse de création légitime le travail de l'écrivain. Jean-Yves Picq nous précise que dans une résidence on se situe dans une autre problématique : l'ailleurs, le nouveau, en fonction du type de résidence attribué.

À l'opposé, il a été fait mention du caractère déstabilisant, voir violent d'une résidence qui n'était pas contractuellement soumise à un rendu et à une publication. Jean-Yves Picq souligne malgré tout, que cela peut être un « cadeau » pour mener une réflexion.

La nature de la résidence est également liée à sa durée. Il est difficile pour un auteur de se libérer sur une longue période, mais il ne faut pas oublier l'importance de la notion d'immersion, de coupure, de dépaysement. Jean-Yves Picq note qu'il est nécessaire de maintenir les résidences de longue durée, et ce malgré les difficultés que rencontrent les auteurs à se libérer. Cette notion d'immersion est aussi significative pour une résidence dite « de création » que pour une résidence dite « à projet culturel ».

Les résidences prennent autant de « formes » qu'il y a d'écrivains. La multiplication et la diversification des propositions de résidences, mises en lien avec les propositions de bourses, permettent de répondre à l'observation menée par Bernard Lahire dans « La Condition Littéraire : la double vie des écrivains », qui note qu'un écrivain choisit selon ses besoins et ses intérêts en fonction des différents stades de son évolution littéraire ou de sa carrière, de l'avancée d'un projet d'écriture.

Le festival des Francophonies à Limoges va jusqu'à envisager une possibilité de résidence d'écriture sur un site internet.

3. Le contenu de la résidence

Cette question permet d'aborder différents points :

- L'importance de la co-construction du contenu et de la nature de la résidence avec l'écrivain,
- L'importance du référent,

Jean-Yves Picq pointe l'importance d'un relais dans la structure accueillante qui ne soit pas étouffant.

- L'accompagnement de l'œuvre, de sa diffusion, de sa traduction, et de sa mise en relation avec les lecteurs,
- Les opportunités de rencontres et de transversalité artistique,

Par exemple, à Troyes l'auteur n'est pas seul dans le centre de résidence mais il est avec des plasticiens et peut être amené à réaliser une exposition. Annie Zadek nous informe que c'est déjà le cas à Schloss Solitude, où trois écrivains sont accueillis sur quarante résidents.

Faut-il dédier une résidence à une thématique d'écriture ?

La résidence des francophonies de Limoges dédiée au départ à une solidarité avec des artistes Francophones en situation de création difficile et qui accueille 99% d'auteurs de théâtre, évolue simultanément avec l'écriture et s'ouvre désormais aux autres genres.

La possibilité d'offrir des résidences à l'étranger est fondamentale. Cela contribue à la circulation des écrivains et de leurs œuvres. On ne peut aller vers les littératures étrangères sans en connaître les lieux ou les contextes.

La question de la circulation des auteurs par des résidences à l'étranger, est le pendant de la démarche d'accompagnement dans la traduction des œuvres.

Il est nécessaire de faciliter le contact de l'auteur avec d'autres partenaires culturels et d'encourager la transversalité artistique, au travers de simples contacts ou même de projets plus élaborés grâce à des commandes publiques.

Thierry Renard confirme cette idée, en affirmant que les auteurs souffrent de l'absence de contacts et de liens avec d'autres artistes dans d'autres disciplines.

En conclusion provisoire de ces travaux est évoquée l'idée de l'élaboration d'une grille des résidences, permettant de situer les projets et la nature de la résidence par rapport à un curseur, qui serait un point de rencontre entre la structure (ou le porteur de projet), et l'écrivain.